

Une période intéressante pour la protection des données en Europe *

Peter Hustinx

Contrôleur européen de la protection des données

Ces derniers mois, les nouvelles n'ont pas manqué pour les juristes intéressés par la protection des données en Europe. Au centre des débats, la révision du cadre juridique de l'UE pour la protection des données, comprenant une proposition de la Commission relative à un règlement destiné à remplacer la directive 95/46/CE et directement applicable dans tous les États membres. Mais, d'autres thèmes pertinents ont également occupé le devant de la scène.

La proposition de la Commission - abordée dans ce numéro - vise à servir trois objectifs. Tout d'abord, mettre à jour et renforcer le cadre actuel de l'UE pour la protection des données. La directive en place a été adoptée à une époque où l'Internet était encore bien loin de sa dynamique actuelle. En d'autres termes, les garanties existantes pour les droits et les libertés des citoyens de l'UE n'ont pas seulement besoin d'être modernisés, mais également considérablement renforcés afin d'assurer une protection plus efficace en ligne avec les défis du 21^{ème} siècle.

Un deuxième objectif important est de faire de la législation européenne en matière de protection des données un ensemble plus cohérent à travers tous les États membres. La directive actuelle - bien que conçue pour assurer une plus grande harmonisation du droit national - a abouti à la coexistence de plusieurs versions nationales, parfois très différentes, des mêmes droits et obligations. Cela se traduit non seulement par des coûts inutiles pour les activités transfrontalières - privées ou publiques -, mais aussi par une perte d'efficacité de la protection des citoyens, appelés à se déplacer de plus en plus de par ces frontières. Assurer une plus grande cohérence dans l'ensemble de l'UE nécessitera de mettre davantage l'accent sur un résultat commun à un niveau suffisamment élevé.

* Editorial pour *L'Observateur de Bruxelles*, nr. 93, juillet 2013, p. 5-6

Un troisième objectif de la Commission était d'assurer une approche plus horizontale en matière de protection des données dans tous les domaines politiques de l'UE. Le traité de Lisbonne a fourni une base juridique horizontale pour une protection plus efficace dans tous les domaines, y compris en matière de répression pénale. Ici, les propositions sur la table sont moins complètes que ce qu'elles auraient pu et dû être. Mais il est également possible de voir la révision du cadre juridique comme un processus en plusieurs étapes. Le règlement aboutira probablement en premier, mais les autres éléments devraient suivre très prochainement, y compris ceux en matière de répression pénale.

Le Parlement européen et le Conseil sont en train de préparer leurs positions respectives sur la proposition. Sous la présidence irlandaise, le Conseil a réalisé de grands progrès et sera bientôt prêt à travailler avec le Parlement sur un texte commun. Si un tel texte était disponible au début de l'année prochaine, il serait possible de livrer une partie importante de la réforme d'ici au printemps 2014, juste avant la fin du mandat actuel du Parlement.

Ceci est en effet essentiel. Toutefois, le lobbying des organisations d'Europe et d'ailleurs a été exceptionnel. Après la présentation du rapport annuel de mon institution pour 2012, j'ai mis en garde le législateur européen de se prémunir contre toute pression induite de l'industrie et de pays tiers visant à abaisser le niveau actuel de protection des données, et de plutôt saisir l'occasion d'assurer une protection plus forte et plus efficace pour les personnes dans l'UE.

D'autres thèmes pertinents sont également apparus sur le devant de la scène. Plus tôt cette année, l'UE a lancé une stratégie de cybersécurité, comprenant des propositions pour un niveau commun élevé de sécurité des réseaux et de l'information à travers l'Union. À mon avis, une stratégie de cybersécurité crédible doit se baser sur le respect de la vie privée et la confiance. Le respect de la vie privée et la protection des données devraient donc servir de principes directeurs. La cybersécurité ne peut en aucun cas servir de prétexte à la surveillance illimitée des individus.

Cependant, c'est exactement cette base de confiance qui a été compromise par les récentes nouvelles de surveillance à grande échelle aux États-Unis et dans d'autres

pays. Ce sujet a soulevé de graves préoccupations et nécessite des clarifications et explications détaillées. Les dirigeants européens ont en effet insisté sur les deux aspects, en des termes inhabituellement forts.

Entre-temps, le Conseil a ouvert la voie aux négociations sur un accord de commerce et d'investissement entre l'UE et les États-Unis qui contribuera à créer des emplois et renforcer l'économie des deux côtés de l'Atlantique. La Commission a insisté sur le fait que les normes européennes de protection des consommateurs, de l'environnement ou de la santé, y compris le respect de la vie privée et la protection des données, ne seront pas affectées.

En d'autres termes, beaucoup reste encore à faire à différents niveaux, mais nous devons tenir le cap. Tous les problèmes doivent être traités, sans céder à la confusion ni à la distraction qui consisterait à ne pas délivrer les résultats à portée de main: un cadre juridique renforcé pour la protection des données dans l'UE. En fait, la plupart des pièces du puzzle sont maintenant sur la table, il faut juste le courage et l'ambition de prendre les bonnes décisions.